

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RECLAMES — ..... 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34 et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.					
				Arrivées à					
1 h. 25 <sup>m</sup> matin.	6 h. 35 <sup>m</sup> matin.	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	
1 h. soir.	12 h. 55 <sup>m</sup> soir.	8 h. 12 <sup>m</sup> matin.	9 h. 22 <sup>m</sup> matin.	9 h. 40 <sup>m</sup> matin.	12 h. 19 <sup>m</sup> matin.	4 h. 7 <sup>m</sup> matin.	13 h. 38 <sup>m</sup> matin.	11 h. 45 <sup>m</sup> soir.	
0 h. 47 <sup>m</sup> »	5 h. 45 <sup>m</sup> »	2 h. 38 <sup>m</sup> soir.	3 h. 52 <sup>m</sup> soir.	4 h. 18 <sup>m</sup> soir.	5 h. 17 <sup>m</sup> soir.	8 h. 10 <sup>m</sup> soir.	5 h. 45 <sup>m</sup> soir.	4 h. 39 <sup>m</sup> matin.	
		7 h. 40 <sup>m</sup> »	9 h. 37 <sup>m</sup> »	9 h. 55 <sup>m</sup> »	—	4 h. 44 <sup>m</sup> matin.	11 h. 7 <sup>m</sup> »	2 h. 30 <sup>m</sup> soir.	
Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. <sup>m</sup> matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56 <sup>m</sup> soir.				Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10 <sup>m</sup> matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15 <sup>m</sup> matin.					

## SOUSCRIPTION NATIONALE

Organisée par le Conseil municipal de Cahors

POUR

### L'ÉRECTION D'UN MONUMENT

# LÉON GAMBETTA

CAHORS

Total des publications précédentes. 46,441 24

Liste adressée par M. Victor Barrère, vice-consul de France à Ste-Marie de Bathurst (possessions anglaises d'Afrique).....	300 »
Liste des souscriptions recueillies à Guatémala par M. C. de Pommayrac, chancelier gérant du consulat général et légation de France du Centre-Amérique.....	577 »
2 <sup>e</sup> liste de M. Labro, coiffeur à Cahors.	31 »
Liste adressée par M. Daynard, huissier à Duravel (Lot).....	58 50
Liste adressée par M. Besse, maître d'hôtel à Limogne (Lot).....	21 »
Liste adressée par M. Rothman, vice-consul de France à Sudswal (Suède et Norvège).....	25 »
Liste adressée par M. Franco, vice-consul de France à Rodas (Turquie d'Asie).....	24 »
M. Siouffi, vice-consul de France à Mossoul (Turquie d'Asie).....	80 »
Souscriptions adressées par M. Aimé Tourdot, gérant de journal l'Agriculteur de la Haute-Saône, à Lure.....	90 »
Liste adressée par M. Commandeur, entrepreneur à Oran frais déduits.....	102 90
Total de la publication.....	47,750 64

### PRIME PATRIOTIQUE

Dessin représentant le Monument qui sera élevé à la Mémoire de l'illustre patriote LÉON GAMBETTA, dans sa ville natale.

Adresser 50 centimes à M. Jules Forestier, à la Mairie de Cahors (Lot), pour recevoir le tableau franco.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 4 Août 1883.

73

## LES COUPS DE Foudre

Par CHARLES FRED

— Mais je le connais à peine.  
Le comte se mit à sourire et me répondit :  
— Vous aurez le temps de le connaître, ma chère enfant.  
J'insistai, incrédule :  
— Je croyais que l'on ne pouvait être heureuse, si l'on n'aimait son mari ?  
Il m'interrompit :  
— Cela n'est pas nécessaire. Vous êtes si jeune, qu'il vous faudra du temps avant de savoir ce que c'est que l'amour. Votre mari vous l'apprendra.  
Le prince s'écria transporté :  
— Le comte a raison, Diane ; j'ai la conviction que mon amour triomphera de votre indifférence.  
Elle murmura dans un soupir :  
— Je l'avais aussi.  
— Vous l'aviez, dites-vous ? Vous ne l'avez donc plus ?  
Il la regardait, anxieux.  
Elle leva les yeux et d'une voix ferme :

Cahors, le 4 Août.

Par 144 voix contre 129 le Sénat a adopté, dans la séance de lundi, le projet révolutionnaire du garde des sceaux Martin-Feuillée. En votant ce projet que l'on a faussement appelé la « réforme judiciaire », la Chambre haute a décidé la mort de la Justice dans notre pays, déjà trop éprouvé par d'autres catastrophes.

La magistrature avait eu à subir bien des attaques ; elle avait été calomniée par les ennemis du droit et les affamés ; elle avait plusieurs fois entendu prononcer le terrible et sinistre mot d'épuration ; mais, toujours calme, impassible, orgueilleuse et fière d'avoir rempli son devoir ; d'avoir, selon une expression célèbre, « rendu des arrêts et non pas des services », la magistrature de la France avait imposé silence à ses ennemis ; elle avait confondu ses détracteurs ; elle avait commandé le respect à toutes les révolutions, qui avaient passé sans l'atteindre.

L'histoire impartiale est là pour attester ! les ultra-légitimistes en 1815, les fanatiques de la révolution en 1830, les républicains avancés de 1848, les bonapartistes du coup d'Etat de décembre 1851, tous ont un instant rêvé de bouleverser la magistrature et de la priver de l'inamovibilité. Tous ont été réduits à l'impuissance ; ils n'ont pu triompher d'une institution dont toute la France libérale prit énergiquement la défense. Avec un courage qui fit leur gloire, les magistrats résistèrent sans faiblir, dans ces

époques de troubles, aux violences de l'anarchie et aux abus des pouvoirs publics. Ils demeurèrent les fidèles serviteurs du droit, de la mesure et de la modération.

Depuis la chute de Napoléon III, la démagogie, toujours vaincue, mais toujours acharnée contre les représentants de la loi, s'est encore ruée sur la magistrature, mais, défendue et protégée par les Dufaure et les Le Royer, notre magistrature avait encore eu raison de ses ennemis naturels.

M. Martin-Feuillée a refusé de suivre le noble exemple tracé par ses devanciers.

Cet ancien avocat de la cour de Rennes, devenu garde des sceaux, s'est laissé éblouir par une fortune qu'il était loin de caresser, il y a moins de dix ans. Il s'est aperçu qu'un grave danger menaçait la République, et, pour sauver son portefeuille et donner des garanties à la démagogie, il a proposé la suppression de l'inamovibilité.

Défendue et honorée par des ministres tels que Barthe, Martin du Nord, Hébert, Odilon Barrot, Marie, Delangle, Baroche et Dufaure, la magistrature française a été déclarée suspecte et indigne par M. Martin-Feuillée !

La Chambre des députés, issue du scrutin d'arrondissement, avait des rancunes à assouvir, des appétits à satisfaire ; guidée par le pontife Jules Roche, elle a exercé sa vengeance ; elle a frappé la magistrature.

Et le Sénat a ratifié ce vote inique ; il s'est associé à M. Martin-Feuillée pour enlever de leur siège près de 800 magistrats inamovibles ; il a refusé d'entendre la voix

du bon sens, de la raison et du patriotisme.

Ni les objurgations de M<sup>e</sup> Allou, un des gloires les plus pures du barreau ; ni les avertissements patriotiques donnés par M. Jules Simon avec son éloquence admirable, n'ont pu convaincre les sénateurs affolés, et l'on a vu, triste spectacle, M. Cazot, premier président de la cour de cassation, MM. Malens et Dauphin, premiers présidents des cours d'appel de Grenoble et d'Amiens, voter la destitution de leurs collègues !...

Et nous allons assister à cette « épuration » de cette magistrature, une de nos dernières gloires qu'ont étranglée les lâchetés de l'intérêt individuel !

Oui, nous n'hésitons pas à le dire : le Sénat, par son vote docile et coupable, en détruisant l'inamovibilité des magistrats, a détruit la religion civile de la France ; il a porté une atteinte irréparable à l'indépendance et au crédit de la magistrature ; il a porté un rude coup à la République.

La France honnête et libérale a déjà élevé des protestations indignées contre l'hécatombe qu'on prépare, grâce à la complaisance du Sénat ; elle se souviendra des défenseurs de la magistrature, de ces vaillants athlètes qui se nomment Jules Simon, Allou, Bardoux, Batbie. En attendant, elle salue avec respect ceux qui vont mourir.

Un républicain conservateur.

— Non ! je ne l'ai plus.  
— Quel événement a pu vous changer ainsi ?  
— Depuis quelque temps j'ai bien réfléchi. Je me sentais triste, je ne pouvais dire pourquoi. A force de m'interroger, j'ai fini par le savoir.  
Il la regarda fixement.  
— Et que savez-vous ?  
— Je sais que je ne puis pas, que je ne veux pas me marier sans amour. Si je me mariais ainsi, je serais malheureuse, et, ne sachant pas mentir, je vous rendrais malheureux.  
— Mais, si ce n'est que cela, nous pouvons attendre. J'ai vingt-cinq ans, vous en avez seize. Ajournons nos projets. Je suis gentilhomme, je ne saurais contraindre une femme. Et cependant, vous m'avez donné votre parole librement. Est-ce vrai, cela ?  
Elle baissait la tête.  
— C'est vrai. A l'heure où je vous parlais, je croyais pouvoir répondre de moi. J'en suis cruellement punie aujourd'hui.  
Il fit un violent effort pour dominer son émotion.  
— Eh bien ! attendons ; vous ne me défendez pas d'espérer ?  
Secouant la tête, les yeux rivés à terre, elle laissa tomber ces mots :  
— Je vous l'ai dit, je ne suis plus une enfant. Je ne crois pas à ces transformations.  
Il fit un pas vers elle. Un étrange soupçon traversait son esprit. Se penchant, il la dévisageait ; sa voix tremblait de colère.

— Vous ne croyez pas à ces transformations, dites-vous ? Il y en a pourtant, et de bien cruelles.  
Diane devint toute rouge, relevant la tête, elle dit :  
— Où voulez-vous en venir ?  
— A ceci : j'ai un rival. S'il en était autrement, mon amour ne serait pas condamné. Je l'ai senti, cet amour, à la contrainte de votre accueil. Vous m'avez tendu la main, vous n'avez pas osé serrer la mienne.  
Il y a un homme entre nous, j'en suis sûr. Je veux savoir son nom. Dites-le-moi ?  
Il fit un pas vers elle, effrayant de pâleur.  
Diane se dressa, superbe. Regardant le prince en face :  
— Je ne veux nommer personne, entendez-vous ; seule en cause vis-à-vis de vous, je dois seule répondre de l'état de mon âme.  
Vous avez deviné, prince : mon cœur n'est plus libre.  
Véliski poussa un cri de désespoir. Tombant dans un fauteuil, il dit d'une voix brisée :  
— Comment cela est-il arrivé ?  
— Comment ?  
Une expression de béatitude illumina le visage de Diane.  
— Demandez à l'oiseau comment il reconnaît sa compagne, demandez à la fleur pourquoi elle se tourne vers le soleil, tendant ses pétales odorants, aspirant l'air dont elle a besoin pour vivre. Ah ! demandez-moi tout ce que vous voudrez, excepté comment il est

le maître de ma vie.  
Le prince Véliski pressait son front de ses mains crispées, s'écriant avec douleur :  
— C'est à devenir fou !  
Elle dit dans un soupir :  
— Voyez, je ne sais pas mentir, je trouve indigne de tromper un galant homme, en lui laissant croire qu'on lui appartient, lorsqu'on a le cœur plein d'une autre image.  
Je suis punie, allez, d'avoir ri de l'amour. J'ai cru être invulnérable, parce que, au milieu des hommages qui m'entouraient, mon cœur restait froid. J'ai été foudroyée par l'amour, comme ma mère, d'une minute à l'autre. Que voulez-vous ? On ne peut échapper à sa destinée.  
Les joues de Diane se couvraient d'une ardente rougeur, au souvenir des heures qu'elle avait passées avec Alexis au pavillon de chasse ; elle reprit avec fermeté :  
— Mon excuse vis-à-vis de vous, prince, la voici : Je ne connaissais pas la vie, j'ai été surprise, terrassée, avant d'avoir songé à me défendre. Voilà la vérité tout entière.  
Il restait anéanti ; il tombait de si haut ! Une pâleur livide envahit son visage.  
Secouant la torpeur qui le tenait immobile, il se leva, fit quelques pas vers Diane et dit avec effort.

A suivre.

**UN SUPRÊME EFFORT**

Le suprême effort tenté par M. Jules Simon, pour éviter au Sénat son funeste vote sur la magistrature, restera comme la protestation la plus éloquente du parti républicain modéré contre le déchaînement des passions radicales qui vont s'abattre sur une de nos dernières gloires, respectée par tant de révolutions.

Nous enregistrons ces paroles admirables de l'homme qui a contribué si puissamment au triomphe des idées libérales en France, et que les purs d'aujourd'hui traitent du haut de leur supériorité :

**M. Jules Simon.** — Je veux seulement rappeler au Sénat les principes que nous avons défendus depuis le commencement de la discussion. Nous avons été battus; nous l'avons été aussi peu que possible, et pour que nous le fussions, il a fallu que le président du conseil vint porter à cette tribune une question de cabinet, au moins sous le rapport des conséquences politiques qu'entraînait votre vote; car on n'a pas admis que le Sénat pût renverser un ministère; on nous a seulement dit que celui-ci pourrait être renversé par la Chambre, si nous ne votions pas la loi.

Cette déclaration a eu son influence sur le vote; car vous avez pu remarquer le grand nombre des abstentions, qui sont dues évidemment à cette circonstance. C'est donc le gouvernement qui a fait la loi.

Nous avons été battus une fois; mais le combat va recommencer sur l'ensemble de la loi; si nous sommes battus une seconde fois, c'en sera fait de l'inamovibilité de la magistrature. (Très bien! à droite.)

Ce n'est pas tout. Les magistrats sont tous amovibles et menacés de destitution pendant trois mois; aussi j'engage M. le garde des sceaux à hâter ce travail; car ces trois mois seront pénibles et dangereux pour la magistrature, la justice et le pays. (Approbation à droite.)

Quand je vois la République commettre des fautes, j'en suis vivement affligé. Or, nous allons voir sous la République un spectacle analogue à celui que donnaient les commissions mixtes. (Vives protestations à gauche.)

C'est pénible à entendre, je le reconnais; mais c'est aussi pénible à dire.

Plusieurs membres à gauche. — Ce n'est pas exact!

**M. Jules Simon.** — L'histoire dira: Vous allez voir prononcer des jugements par commissaires; vous allez voir condamner des personnes qui ne sont pas entendues.

**M. le garde des sceaux.** — Est-ce qu'il s'agit de condamnations?

**M. Jules Simon.** — Il n'y aura pas la déportation; mais il y aura la destitution et la ruine.

**M. Jules Ferry,** président du conseil. — Ce sont des exagérations de langage.

**M. Jules Simon,** répondant à des interrupteurs. — Je suis dans mon droit absolu en qualifiant la loi comme je l'ai fait. Vous répondrez si vous pouvez. Si j'ai combattu la loi comme je l'ai fait depuis huit jours, c'est par suite d'une conviction inébranlable. (Applaudissements à droite et au centre. — Interruptions à gauche.)

Je connais ces clameurs; je les ai déjà entendues au Corps législatif; c'est ainsi que l'on nous accueillait quand nous venions défendre la cause de la liberté.

Le ministre dit qu'il remplira ses fonctions avec conscience. Il dit qu'il le fera sous sa responsabilité; devant quelle majorité répondra-t-il de ses actes? D'ailleurs, la responsabilité d'un ministre est en jeu quand il viole la loi, mais dans le cas actuel il ne fera qu'exécuter la loi; on pourra lui reprocher de l'avoir mal exécutée; voilà tout. C'est la confusion des pouvoirs exécutif et judiciaire dont nous avons déjà vu un exemple, lorsque le garde des sceaux est venu présider un tribunal pour le départager et lui faire adopter les doctrines du gouvernement.

Il y a une autre analogie avec les commissions mixtes; c'est que c'était alors, comme aujourd'hui, un moyen de se débarrasser des obstacles politiques.

Le grand grief contre la magistrature, c'est qu'elle a été contre les décrets, comme maint jurisconsulte, comme maint républicain. Les décrets étaient, comme est la loi actuelle, au nombre de ces mesures qui empêcheront la République d'être puissante et durable.

Et que leur reprochez-vous, aux juges? D'avoir rendu des arrêts. C'est une nouveauté. Désormais, il faudra donc être juge pour obéir et pour rendre des services. (Applaudissements à droite.)

Nous avons devant nous un système de gouvernement contraire à la justice et à la liberté, et nous le combattons jusqu'au dernier moment. (Applaudissements prolongés à droite et au centre.)

**Revue des Journaux**

Le *Journal des Débats* revient sur la réforme de l'organisation judiciaire :

« La Chambre des députés a donné aujourd'hui son assentiment aux modifications apportées au texte sorti de ses délibérations. En réalité, elle ne tenait qu'à la suspension pendant trois mois de l'inamovibilité, et tout le reste lui était absolument indifférent. M. le garde des sceaux pourra donc, dans une large mesure, bouleverser à son gré, ou plutôt au gré des députés, tout le personnel judiciaire. C'est le but qu'on poursuivait, il est atteint. »

La *Liberté* parle des difficultés d'exécution de la loi sur la magistrature, et ajoute :

« Ah ! c'est une redoutable besogne que l'on vient d'imposer au ministre de la justice, et M. Martin-Feuillée doit en être lui-même effrayé. Quelle responsabilité il a assumée ! A quel débordement de délations, de sollicitations, de récriminations et même de menaces, il va être en butte pendant trois mois de dictature. »

« Ses amis et ses confidents assurent qu'il est résolu d'agir, dans un grand esprit de modération et de justice. Nous aimons à le croire et nous ne voulons pas douter de ses bonnes intentions; mais le jacobinisme qui le presse et le pousse, ne lui laissera pas la liberté de ses mouvements. »

Le *Temps* discute la question de savoir si la loi suspendait l'inamovibilité ou si elle la supprimait; à nos yeux, la solution est dans les mains du gouvernement, qui, ayant obtenu pour trois mois la libre disposition du personnel judiciaire, doit suppléer par sa clairvoyance, par sa justice, par sa fermeté, aux garanties traditionnelles dont ce personnel vient d'être subitement privé. S'il obéit si peu que ce soit aux passions de la Chambre; s'il se laisse prendre aux haines, aux rancunes, aux ambitions des politiciens d'arrondissement, s'il sacrifie trop souvent la capacité à l'opinion, on pourra dire que l'inamovibilité est supprimée pour l'avenir comme pour le présent.

**Informations**

**Le désastre d'Ischia.**

L'opinion générale est que la catastrophe n'est pas due à un tremblement de terre. On a observé qu'elle s'est produite seulement là où les sources d'eaux thermales sont les plus abondantes.

On mande de Casamicciola au *Standard* : La puanteur des cadavres est telle à Casamicciola et aux environs, que les soldats ne peuvent plus travailler à déterrer les cadavres.

Des scènes terribles continuent à se passer dans la ville. Plusieurs personnes, à la suite des incidents de ces derniers jours, sont devenues folles. Deux jeunes femmes ont pu être retirées vivantes des ruines après être restées enterrées pendant deux jours.

Depuis mardi matin, on a employé 4,500 tonnes de chaux vive pour désinfecter les ruines.

Un nouveau choc de tremblement de terre a eu lieu lundi soir à Ischia. Deux gardes municipaux ont été tués par un pan de mur qui s'est écroulé.

Naples, 2 août.

A midi et demi, un nouvel affaissement du sol, accompagné de mugissements intérieurs, a eu lieu à Casamicciola. On ne croit pas avoir à déplorer de nouvelles victimes.

Voici les noms des Français morts à Casamicciola, que l'on a pu découvrir :

M. Combes, ingénieur; M<sup>mes</sup> de Lamorte et d'Agout.

Trois sœurs de charité ont également perdu la vie; deux autres ont été très grièvement blessées.

Le consulat de France distribue des secours depuis lundi.

**LE CHOLÉRA EN EGYPTÉ**

Le nombre des décès cholériques au Caire a été, dans la journée du 2 août, de 270.

Le total général des décès cholériques pour toute l'Egypte, connus jusqu'au 31 juillet, est de 11,645. Dans ce total n'est pas compris le nombre des décès survenus dans les villages où il n'y a pas de médecin et où, par conséquent, il a été impossible de constater officiellement les décès.

**LA MAGISTRATURE**

M. Bouloche, conseiller à la cour d'appel d'Amiens, vient d'écrire à M. Martin-Feuillée une lettre dans laquelle il proteste contre la loi de réforme judiciaire.

Paris, 3 août.

La session des Chambres a été close jeudi soir. La rentrée paraît devoir être fixée au mardi, 23 octobre.

**CHRONIQUE LOCALE**

ET FAITS DIVERS.

**CHRONIQUE ÉLECTORALE**

Le canton de Lozsch n'est décidément pas abandonné des dieux et des hommes. M. Bergon aura un concurrent et, nous l'espérons, un concurrent victorieux.

M. Pagès Duport adresse aux électeurs du canton, la circulaire suivante :

Mes Chers Compatriotes,

Persuadé que la lutte des conservateurs contre le gouvernement des radicaux doit être poursuivie sans relâche, je viens de nouveau soutenir ce combat avec un nombre considérable d'entre vous qui ont rallié d'importantes recrues et qui, cette fois, seront la majorité.

Il ne faut pas qu'il y ait la moindre équivoque dans le scrutin du 12 août prochain. Je dis donc à l'ensemble des électeurs :

Si vous approuvez le gouvernement des radicaux de s'attaquer aux magistrats indépendants, aux aumôniers des hôpitaux, aux sœurs de charité, surtout aux pères de familles qui entendent élever chrétiennement leurs enfants, *Votez contre moi*;

Si vous voulez, au contraire, le respect de la justice, de la religion et des droits de chacun, *Votez pour moi*.

Si vous êtes satisfaits de la prospérité que vous donnent des dépenses écrasantes et incessantes au dedans et au dehors, *Votez contre moi*;

Si vous préférez, au contraire, la diminution de l'impôt foncier et l'extension des traités de commerce aux dépenses inutiles, à la création de nouvelles places et aux expéditions lointaines, aussi meurtrières pour nos enfants que ruineuses pour notre budget, *Votez pour moi*.

A un autre point de vue, si vous trouvez qu'on a tenu les promesses qu'on vous a tant prodiguées, *Votez contre moi*;

Si vous pensez, au contraire, qu'on n'a rien fait d'utile pour la défense des populations de notre canton, sur lesquelles tant de malheurs se sont abattus depuis quelques temps, *Votez pour moi*.

Électeurs, prononcez et choisissez. Je fais appel, parmi vous, au patriotisme et à l'union de tous les hommes d'ordre, de liberté et de progrès véritable. Ils peuvent compter sur mon dévouement comme je compte sur leur bienveillant concours.

A. PAGÈS DUPORT,  
Ancien député du Lot,

Commenter cette circulaire serait l'affaiblir. M. Pagès Duport montre clairement, le mal que les radicaux font au pays.

Il faut réagir contre les violences et les excès; il faut choisir des représentants qui soient à la hauteur de leur tâche réparatrice.

Quel est de M. Bergon ou de M. Pagès Duport le plus capable de défendre les intérêts du canton? Poser la question, c'est la résoudre.

Nous ne voulons pas passionner la lutte, car nous avons confiance dans le bon sens des électeurs du canton de Lozsch.

Le *Bulletin des Lois* publie encore deux listes de pensions accordées aux victimes du Coup d'Etat et à leurs familles; nous en extrayons les noms suivants qui intéressent notre département :

Gascon (Jean-Baptiste), plâtrier à St-Céré, 250 francs; Barbe (Marguerite), femme Simon, à St-Chamarand, 100 francs.

Armand (Marie-Antoinette-Ida), femme Espéret, à Toulouse, place Arnaud-Bernard, n° 10, 200 fr. Maurandy (Louis), instituteur en retraite à Cadriou, 100 francs.

**DISCOURS**

Prononcé par M. PERROUD, recteur de l'Académie de Toulouse, à la distribution des prix du Lycée de Cahors:

MES CHERS AMIS,

Le jeune maître aimé dont nous venons d'entendre l'excellent discours nous a parlé de la condition des écoliers à travers les âges, des rudés épreuves au prix desquelles nos pères conquéraient la science, des améliorations introduites dans l'ancienne discipline, dès le début du siècle, par l'Université de France, héritière des philosophes et des constituants, des transformations bien plus profondes, portant à la fois sur vos études, sur votre bien-être matériel, sur votre éducation physique, auxquelles une succession presque ininterrompue de bons ministres travailla depuis vingt ans.

En l'écoutant, je me laissais aller, non pas à ajouter une dernière page à son discours (qui n'en a nul besoin), mais à tirer de mes souvenirs personnels une comparaison que l'heureux privilégié de son âge lui interdit; ma pensée se reportait à trente ans et plus en arrière, au moment où je venais, pour la première fois, m'asseoir sur les bancs d'un Lycée. Ce Lycée était vieux, comme le vôtre; comme le vôtre, il avait un glorieux passé. — un proviseur vaillant et respecté, — des maîtres d'avenir; comme le vôtre enfin, il renfermait 150 ou 200 lycéens rachetant leur mauvaise tête par leur bon cœur et leur studieux entraînement. Les rapports entre les deux maisons sont nombreux et saisissants; aussi mes souvenirs s'éveillent-ils avec une vivacité qui me permet de comparer très-exactement ce que je voyais alors et ce que je vois aujourd'hui.

Au premier abord, Chers Enfants, votre génération paraît plus heureuse que la nôtre. D'une part, tout s'est adouci: les rigueurs de la vieille discipline qui s'exerçaient jadis sous des formes aussi multiples qu'imprévues, et desquelles je pourrais dire, en enchaînant sur Commines, que de toutes j'ai « tasté » quelque peu; la rudesse surannée des méthodes, la singularité de quelques exercices scolaires, la longueur des devoirs, la durée des études, l'uniforme même dans ce qu'il avait de roide, de strict et de disgracieux; ce de choses modifiées, et, si je ne me trompe, modifiées dans un esprit de profonde affection pour l'enfance! Au lieu des pierres et des ronces d'autrefois, c'est un chemin en pente douce, ombragé, bien sablé, qui s'ouvre devant vous. Mais comme d'autre part cette route, pour être plus commode, n'en a moins au combat, (je parle ici sans image), on a voulu que vous pussiez la parcourir d'un pas plus ferme, d'un souffle plus soutenu; on s'est souvenu que vous aviez un corps.

L'ancien système d'éducation qui donnait toute la journée au travail de l'esprit, qui faisait « à la bête » la plus petite part possible; qui dédaignait comme dangereux et inutiles les exercices musculaires; qui pouvait produire des esprits raffinés, mais en détruisant l'équilibre du cerveau et des muscles et en déformant la race, — est condamné de toutes parts. Le cri de guerre, poussé contre « l'éducation homicide », il y a quinze ou vingt ans par M. de Laprade, a trouvé de l'écho chez tous les éducateurs de la jeunesse et a provoqué de salutaires réformes; une bonne part du temps enlevé aux études a été donnée aux exercices gymnastiques et militaires; et, pour mieux marquer notre volonté de former de robustes éphèbes, qui soient un jour des soldats sans défaillance, puis des citoyens aux nerfs et aux cœurs aguerris, le Ministre de l'Instruction publique et le Ministre de la Guerre ont associé leur action; c'est au nom de ce dernier que vont être décernées tout à l'heure, dans cette enceinte universitaire les récompenses offertes à ceux d'entre vous qui promettent les meilleurs soldats à l'armée de la France. Et, je me hâte de l'ajouter, pour qu'on ne se méprenne pas sur ma pensée, pour qu'on ne me croie pas aveuglé par cet optimisme officiel où se complaisent et se perdent trop souvent les administrations, ce qui s'est fait n'est rien à côté de ce qui reste à faire. Fabriquer un bachelier à seize ou dix-sept ans, on y arrive toujours, sauf à s'y reprendre deux fois ou même plus; mais, pouvoir envoyer au régiment, à vingt ans, un jeune homme qui sache se servir de ses membres, nager, parcourir une ou plusieurs étapes sans avoir les pieds ensanglantés, manier un fusil et toucher la cible, un jeune homme qui soit un soldat avant d'être un conscrit, voilà qui est mieux encore, voilà où tous nos efforts doivent tendre; le bataillon scolaire commencera cette éducation vraiment nationale; elle se continuera, au sortir de l'école ou du collège, dans les sociétés de tir, d'escrime et de gymnastique dont les pouvoirs publics ne sauront trop encourager la création; elle s'achèvera sous les ordres de nos vaillants officiers qui parviendront plus aisément, trouvant les matériaux mieux préparés, à cimenter une armée désormais invincible.

Je voulais me borner à comparer l'écolier d'il y a trente ans et celui d'aujourd'hui, et voilà que la pensée de la patrie m'a entraîné aux extrêmes limites de mon sujet... Cette digression pour la France me sera pardonnée dans la ville natale du grand citoyen qui l'a passionnément aimée, qui n'a pas désespéré d'elle aux heures les plus sombres, qui l'a mise pieusement, lui, chef de parti, au-dessus des querelles des partis, accueillant avec une généreuse confiance tous ceux indistinctement qui voulaient et pouvaient la servir, attentif à panser toutes ses plaies, à lui restituer toutes les pièces de son armure, et qui a succombé avant d'avoir eu la joie (réservée sans doute à votre âge) de replacer à son front l'aigle. Lui aussi, s'il pouvait revenir là, confondrait, en vous parlant, et vos études et la patrie dont vous êtes l'espérance; lui aussi, pour reprendre le sujet de cet entretien, reconnaîtrait la nécessité des réformes accomplies, mais en proclamant d'ailleurs qu'à travers ces transformations il y a quelque chose qui n'a pas changé et ne changera pas, c'est l'esprit même de l'Université, l'esprit de 1789, le ressort intérieur de toute notre éducation.

Notre éducation! l'éducation de l'Université! Il a fallu plus d'un demi-siècle pour qu'on s'habituaît à l'idée que les professeurs des lycées et des collèges n'étaient pas seulement des maîtres de grec, de latin, d'histoire ou de mathématiques, qu'ils avaient aussi la charge « d'instituer » les générations nouvelles et qu'ils étaient dignes, par leur valeur morale, de cette redoutable tâche! Que de fois n'avons nous pas entendu dire que les établissements de l'Université étaient excellents pour l'instruction, mais que l'éducation y était défectueuse! D'où sortaient ces appréciations, dans quel milieu trouvaient-elles des échos complaisants, que se proposaient ceux qui les lançaient dans la grande circulation de la sottise humaine, je ne veux pas le rechercher ici; ce serait faire œuvre de polémique et l'on ne doit vous apporter, mes enfants, que des paroles de concorde et d'enthousiasme;

chacun de vos maîtres doit pouvoir s'appliquer ce beau vers de Sophocle, traduit par notre vieux Rotrou :

Je naquis pour l'amour et non pas pour la haine.

Mais il me sera bien permis, sans rechercher les auteurs intéressés de ce mensonge historique, d'affirmer que c'est un mensonge. — Oui, sans doute, s'il s'agit de certains talents extérieurs dont la plupart s'apprennent dans le salon du maître à danser, les lycéens sont en général à mauvaise école; mais si l'on veut parler de la vraie politesse, celle qui vient du cœur et qui n'est que le besoin généreux d'être agréable aux autres dans les limites de la vérité et de la justice; si l'on entend par éducation ces principes de virile morale, qui sont la vraie règle de la vie, quelle étrange et profonde erreur que de contester notre mission et nos aptitudes éducatrices!... Mais si l'Université ne donnait pas l'éducation, elle n'aurait pas de raison d'être! Il suffirait de trouver des hommes pour enseigner, moyennant salaire, des notions d'histoire et de mathématiques, mais il n'y aurait plus besoin de professeurs! On pourrait se contenter de cours préparatoires au certificat de grammaire ou au baccalauréat, et se passer de ces lycées pour l'entretien desquels l'Etat s'impose chaque année de lourds sacrifices! Nos principes d'éducation ne font l'objet d'aucun cours distinct; ils se dégagent de notre enseignement tout entier, ils sont le résumé de notre tradition nationale et libérale et comme les signes auxquels les élèves de l'Université, les uns venus du Nord, les autres du Midi, — ceux-ci dans la force de l'âge, ceux-là adolescents ou vieillards, — se reconnaissent aussitôt comme fils de la même mère.

Au moyen-âge, disent les légendes, quand deux amis se séparaient sans savoir s'ils se retrouveraient un jour, s'ils n'auraient pas à distance besoin l'un de l'autre, ils rompaient une pièce de monnaie, un sou d'or; chacun en emportait une moitié, et l'on convenait que le jour où le possesseur de l'une verrait un messageur lui rapporter l'autre, s'adaptant exactement à la première, il aurait foi en lui. Ce sou d'or rompu entre le roi Hilpérik et son ami Viomad (vous avez tous lu cette touchante anecdote dans Augustin Thierry), que de fois j'y ai songé en voyant la cordialité spontanée avec laquelle les vrais fils de l'Université se reconnaissent et fraternisent! Qu'y a-t-il donc de gravé sur le dernier mystérieux dont ils rapprochent ainsi les fragments? Ancien professeur d'histoire, je sais déchiffrer quelque peu les monnaies, et vais essayer de vous le dire :

C'est d'abord l'amitié, sentiment si délicat et si pur, qui ne repose pas seulement sur la sympathie naturelle des affinités et parfois des contrastes, mais qui exige cette confiance entière, cette permission donnée à l'ami par l'ami de lire dans son âme comme dans une onde transparente, qui ne s'accorde guère que sur les bancs du collège, avant la vingtième année, mais qui, une fois donnée, dure toute la vie...

C'est l'idée du beau et du bien, qui se révèle à l'élève, non pas seulement quand il étudie les chefs-d'œuvre classiques, mais aussi quand il écoute et pratique ses maîtres; l'idée qu'il y a dans les lettres, dans les arts dans la vertu, des jouissances d'un ordre supérieur qui, même en ne portant pas leur profit avec elles, laissent loin derrière les satisfactions dont se contente la foule...

C'est la justice, base du droit moderne, la justice qui n'exclut pas l'amour, mais qui le précède; la justice à laquelle vous croyez si fermement, chers élèves, que le renom de juste est dans votre bouche le plus haut de tous les éloges, et qu'il suffit de vous démontrer une chose comme juste pour vous la faire accepter, si lourde qu'elle puisse paraître à vos impatiences.

C'est la France, aimée non pas seulement parce qu'elle est la patrie, le sol natal, mais aussi parce qu'elle est depuis bientôt cent ans la terre de la Liberté et du Droit, et depuis treize ans la mère malheureuse qui a besoin des consolations de ses fils.

C'est la liberté enfin, que nous devons chérir dans tous les sens que peut lui donner la langue humaine, — qu'il s'agisse de l'indépendance vis-à-vis de l'étranger, — ou du droit que possède toute nation de régler elle-même ses destins, — ou enfin de ce choix entre le bien et le mal dont la notion peut être obscurcie, niée par moments, mais se retrouve indestructible dans chacun de nos actes, dans chacune de nos pensées. C'est en ce triple sens que la proclamait Voltaire quand, devant Franklin, qui sous ces trois formes l'avait défendue, il l'associait au grand nom de Dieu dans une devise immortelle.

Voilà, messieurs, à quels signes, on reconnaît l'enseignement universitaire. Je ne dis pas qu'ailleurs on apprenne autre chose à la jeunesse... Je ne veux voir que ce qui se passe chez nous et, en le considérant, j'ai le droit de dire que ces grandes et nobles croyances sont celles dont l'Université garde depuis 80 ans la tradition désintéressée. Et où pourrais-je mieux évoquer les traditions universitaires que dans ce Lycée qui montre avec fierté, sur les listes de ses professeurs les noms classiques de Vacherot et de Saisset, et de tant d'autres que je ne cite pas, parce qu'ils sont encore dans nos rangs mais qui ont laissé dans cette maison un souvenir honoré et aimé? Je résiste même au plaisir de nommer le professeur de rhétorique d'il y a vingt ans, aujourd'hui brillant journaliste républicain, l'auteur de ce modeste et beau livre: *Le Petit Français*, que l'Académie française vient de couronner; mais je lui emprunterai du moins le dernier mot de cette allocution. Dans la plus belle page du livre, il rappelle à l'écolier, une par une, toutes les angoisses de l'année terrible; il sait que le petit Français est léger, qu'il a vite oublié, et il ne veut pas que le petit Français oublie; il lui crie, à chaque date funèbre: Souviens-toi! Souviens-toi! Formée par de tels maîtres, — car ceux d'aujourd'hui sont dignes de ceux d'autrefois, — la jeunesse universitaire se souviendra.

M. Sirech, maire de Cahors, vient d'être nommé Officier d'Académie. La sollicitude de M. le Maire pour toutes les questions intéressantes l'instruction, le développement qu'ont pris sous son administration, les Ecoles Communales, et aussi deux discours très remarquables prononcés, l'an dernier, à la présidence de la distribution des prix du Lycée et des écoles primaires, légitiment amplement la distinction honorifique dont M. Sirech est aujourd'hui l'objet.

Nous ne doutons pas que les soins éclairés et constants qu'il apporte à la chose publique et qui assurent à notre vieille cité une transformation prochaine et des plus heureuses, — comme aussi l'initiative patriotique dont il a fait preuve à la mort de notre illustre compatriote Gambetta et qui va se traduire par un monument digne de cette grande mémoire, — ne désignent bientôt M. le maire de Cahors pour une récompense plus flatteuse encore et à laquelle toute la population applaudira.

UNE DISTRIBUTION DE PRIX

Poésie patoise de M. l'Abbé HÉRÉTIÉ

Nous sommes heureux de pouvoir mettre sous les yeux de nos lecteurs une œuvre récente et pour ainsi dire improvisée de notre fabuliste quercynois, M. l'abbé Hérétie. Assistant dernièrement à la distribution des prix dans l'établissement des Petits-Carmes, il s'est laissé aller, comme Jasmin, aux souvenirs de son éducation première. Sa muse, franche et spirituelle, a su trouver des vers charmants, pleins de verve, qui émeuvent et qui captivent l'intérêt.

Voici cette composition poétique qui a jailli de prime saut et sans retouche de son cœur plus encore que de sa tête :

*O moussu lou Directeur del coullège des  
Cormets, lou bien oymat P. Perron,  
moun oncièn proufessour è mestre de  
tousjour.*

29 juillet 1883.

Oquéro hièr que lus Cormets  
Dounabou prises è courounos  
O tout un troupe d'hounenets  
Que suys aotres obioù loy notos los pus bounos.  
L'y èri coumo cad'on,  
E coumo l'y seray cad'onnado sans faotô  
Ton quel Boun-Dioù me dounoro prou bon  
Per l'y me trigoussa, con serio tout de paotô.  
Lus prises! oh! qual poullit jour  
Pes parents, pel l'elèbo, omy pel proufessour!  
Orredut è brisat per dèt meses de classo,  
Per un mestieù poutan doun jomay nou s'ollasso,  
Oqueste es tout hurous de prouclema lus noums  
Dey sates, dey sobents, des pus bolents lutayres;  
Es tout hurous de beyre sus lours frounts  
Lus lootriès orroussats pel los plours de loy mayres;  
Oquel jour l'y suffis per se creyre pogat  
De tout lou mal que s'es dounat  
Durent touto l'onnado.  
L'elèbo, guel, es fièr; è, risent è glourious,  
Monto de dous en dous  
Lus escolous d'ouelo estrado,  
D'oulan soun noum dèt cots es estat prouclomat;  
E cond, os picoments de mos de l'ossemblado,  
Bey soun merite courounat,  
Pus bolent è pus ordent lutayre,  
Sent ol found de soun cur may de bon que l'in cal  
Per offrounta tout lou trobal  
De l'on que bé may deys aotres enquéro.  
Pel payre, debinas s'es content, s'es hurous!  
N'ay bis un que son pou èro onat o lo guerro,  
Un sul pitre del qual flombejabo lo erous,  
Un qu'obio pas plourat ol jour de lo botaillo,  
Ol mèr de lo mitraillo,  
E qu'o plourat de joyo en courounen soun fil.  
Yeoù mèmo que bous parli, ay sentit moun perpil  
Que me porpoylletsabo,  
E que dous ou tres cots o ploura s'omoudabo;  
E poutan l'y obioy pas qu'un nebout plo pouotret  
Omy plo pijounet;  
Mès cond ay bis qu'o so prumièro onnado  
Obio de prises o brossado,  
Maytes que noun obioy otsut din tout moun temp,  
Tout segur l'y ay plourat, mès de contentement.  
Bostro festo es estado entièrement poullido  
Per tontses obèl-tal, mèmo peys estrongès  
Qu'odgon l'y sou benguts de toutsès lus quarties.  
Lou cèl s'èro tobé boutat de lo portido:  
Lou soulel lusissio son brico nouy brulla,  
Car lus arbres, qu'esten moynage,  
Yeoù mèmo betsèri plonta,  
Hièr nous prestabou lour oumbrage;  
E cos es ossetats sous lour large fuillage

E pel mèr de loy flours  
Qu'obèn oziù lou pus poullit discours  
Qu'on posque fa din talo circonstengo;  
E's picoments de mos de tout l'osstengo,  
Ol prumièr mot qu'es estat prounoucat,  
Lou silence on lou qual es estat escoutat,  
Plo millour que mouy bers disou soun elouquengo.  
Co n'es pas tout poutan; se Minervo o porlat  
Per lo bouco d'un sent è sobent personage,  
Apolloun o soun tour o pogat soun tribut,  
E soutray pas trouba din moun paotùre lengage  
Cat d'esproussou per fa lou coumpliment degut  
Oy musiciens qu'o cada dèt minutos  
Nouy benioù regola de lours pus poullits souns.  
Troumpetos è trombone è cournets o pistouns,  
Bassos que fosioù pou, elorinetos è flutos,  
Grosso cayso, tombour è tout lou trabloument,  
Tout ouel meselodis de bint-o-cinq musiquos  
Ero ton taloment ormourious è plosent,  
Que paotù pregats, l'age me fiquo,  
Oounrian dit que sourtio d'un unique instrument.  
Pas possible, disioù din touto l'ossemblado,  
Qu'ocò siasque ouqital d'elèbos d'une onnado.  
Jogou trop bien, semblou de bièls routies  
Poumats ol regiment penden bint ons enties.  
Lour respoundioy : si-fèt, et zou repèti enquèro;  
Mès s'un cadun es to boun musicien  
Ocos es o lour chef, ocos o moussu Heng  
Que ne deot rebeni lo glorio touto entiero.  
Courage, musiciens, Apollon es coucontent,  
E se Pégaso, qu'en sourtent,  
Ay boultout enfourqua malgrèt soy reguinados,  
Obio coumpres enfin mos tendros embrossados,  
Zo bous ouarioy plo millour dit.  
Mès res l'y fosio res : l'ay tustat, l'ay moouitit,  
Me suy boutat countr'el talomen en coulèro  
Que ne suy dupo, zou besès, car mo ficat per terro.

A. HÉRÉTIÉ.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS  
Cinq jours à Bordeaux

TRAIN DE PLAISIR

AVIS AU PUBLIC

La Compagnie de chemin de fer de Paris à Orléans a l'honneur de prévenir le public qu'un train de plaisir aura lieu le Mercredi 29 août prochain, au départ de Ville-neuve-sur-Lot, Cahors, Monsempron-Libos, Sarlat, Miremont, Le Buisson, Bergerac et des stations intermédiaires comprise entre ces divers points pour Bordeaux.

Ce train, dont l'itinéraire est fixé ci-dessous, n'admet que des voyageurs de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classe.

Le retour de Bordeaux aura lieu le Mardi 4 septembre.

PRIX DES PLACES (ALLER ET RETOUR).

De Cahors, Fumel, et } 2<sup>e</sup> classe 18 fr.  
des stations intermédiaires } 3<sup>e</sup> classe 12 fr.  
comprises entre ces }  
deux points.

Chaque voyageur n'aura droit qu'un transport gratuit de 10 kilogrammes de bagages.

La commission du budget, appelée à émettre son avis sur le projet de loi ayant pour objet la suppression des enfants de troupe dans les régiments, et la création de six écoles militaires préparatoires, a déclaré qu'il y avait lieu de conclure à l'adoption du projet.

VITICULTURE.

Les viticulteurs commencent à se plaindre; les broillards de ces dernières matinées favorisent l'oïdium qui commence à se montrer même dans les vignobles souffrés déjà deux fois.

Dans certains quartiers, les feuilles commencent à jaunir sur les cépages dits *mourellets* ou petits nègres, particulièrement.

Il y a beaucoup de raisins sur les souches, mais il n'est à craindre que tous n'aillent pas à la cuve.

On nous écrit des Roques :

Un vol a été commis dimanche au préjudice d'un ouvrier terrassier. Tandis que ce dernier travaillait au tunnel, on s'introduisit dans la chambre qu'il occupait chez le nommé Bonhomme, et ayant enfoncé la malle, on s'empara d'une montre avec chaîne en argent et d'un porte-monnaie contenant 26 fr. 50 c. Ce pauvre ouvrier en revenant du travail s'aperçut de la soustraction. Espérons que la police parviendra à mettre la main sur le coupable. Le n<sup>o</sup> du boîtier de la montre volée est 71.138.

AVIS. — M. le directeur général des Contributions directes, a décidé que le délai de présentation des candidatures pour les prochains examens d'admissibilité à l'emploi de surnumé-

raire, serait prorogé jusqu'au 15 août courant, terme de rigueur.

Bourse de Paris.

Cours du 4 Août.

Rente 3 p. %	79.95
— 3 p. % amortissable	75.70
— 4 1/2 p. %	112.00
— 5 p. %	109.00

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 2 août 1883.

La Bourse a été assez ferme. Le vote assuré des conventions par la Chambre a contribué à la bonne tenue de nos fonds publics. La situation financière du pays se trouvant ainsi régularisée pour un espace de temps assez long une reprise d'affaires n'est pas invraisemblable. En attendant le 3 0/0 se tient aux environs de 74,40 avec tendance à la hausse.

Le 4 1/2 0/0 a fait 109,19. Le 5 0/0 cesse depuis aujourd'hui de figurer à la cote. La chambre syndicale des agents de change vient de décider que pour éviter toute hésitation dans le pointage et la balance de la liquidation des rentes 5 0/0 anciennes, toutes les écritures seraient passées et tous les soldes sortis en 4 1/2 0/0 nouveau et non autrement.

Nous laissons la Banque de France à 5,390. Cet établissement admet dès aujourd'hui à l'escompte des effets de commerce sur Aix, Béziers, Calais, Elbeuf, Rochefort, Romans, Saint-Nazaire, pour toutes les échéances à partir de celle du 1<sup>er</sup> septembre prochain.

Le Crédit Foncier clôture à 1,300. Dans sa dernière séance, le Conseil d'administration de cette Société a autorisé pour 9,440,000 francs de prêts nouveaux, dont 6,260,000 francs de prêts fonciers et 3,180,000 francs de prêts communaux.

Les actions des grandes Compagnies de chemins de fer continuent à être demandées. Sur le marché des valeurs industrielles, le comptant se porte sur les actions des ateliers de Saint-Denis et les titres du Cros Camionnage.

DÉLÉGATIONS COMMERCIALES.

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DU LOT.  
Cahors, rue du Lycée, n<sup>o</sup> 40.

COMPTE DE DÉPÔTS

Aux conditions de la circulaire numéro 13,  
Donnant un revenu fixe.

TABLEAU

Des revenus fixes payés mensuellement les 30 ou 31 de chaque mois.

ON PAIE :

75 francs par mois pour	500 francs déposés.
150 — — — — —	pour 1,000 — — — — —
300 — — — — —	pour 2,000 — — — — —
450 — — — — —	pour 3,000 — — — — —
600 — — — — —	pour 4,000 — — — — —
750 — — — — —	pour 5,000 et ainsi de suite.

Chaque dépôt est garanti par des titres de valeur équivalente et certaine rapportant 3 0/0 et remboursables à 500 francs par tirage au sort quatre fois par an. Leur remboursement, est assuré par un dépôt de rentes françaises, bons du trésor, obligations de chemins de fer.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à la Direction de Cahors, rue du Lycée, n<sup>o</sup> 40, où la circulaire numéro 13 est tenue à la disposition des intéressés.

Le Directeur rappelle que les opérations partent des 1<sup>er</sup> et 15 de chaque mois.

Les dépôts comme envois de fonds par chèque, doivent être effectués entre ses mains quelques jours à l'avance, afin de pouvoir participer aux intérêts mensuels ou de quinzaine.

Les délégations commerciales existent, depuis 1880. Elles ont fait face avec la plus grande ponctualité à leurs engagements comme il est facile de le prouver.

Enfin les sommes versées, quoique garanties, restent toujours à la disposition des déposants qui désirent retirer leurs fonds.

A propos des liqueurs.

Les liqueurs sont utiles à certaines personnes dont les fonctions vitales ont peu d'énergie et réclament un stimulant qui excite les puissances digestives. Au premier rang vient la *Bénédictine*.

En temps d'épidémie cholérique et pour combattre les influences malsaines d'une atmosphère viciée, son action thérapeutique est universellement reconnue et proclamée hautement par les sommités médicales de France et de l'étranger.

C'est à ce titre que j'ai consacré une étude particulière à la *Bénédictine*, qui est la meilleure liqueur de table connue et que je recommande aux consommateurs soucieux de leur santé.

A. DURAND  
Docteur en Médecine

La Compagnie Continentale Edison, a l'honneur de prévenir le public contre l'emploi des lampes d'éclairage électrique par incandescence à filament de charbon d'un système quelconque autre que le système Edison. Par suite de l'apport à elle fait des brevets Edison, la Compagnie Continentale a pendant la durée de ces brevets, le monopole de cet éclairage électrique par incandescence. Des poursuites sont déjà intentées contre diverses personnes; notamment, un procès en contrefaçon contre M. Macin, doit être plaidé incessamment devant de la 3<sup>me</sup> chambre du Tribunal civil de la Seine.

Les administrateurs de la Cie continentale.

**UNE HEUREUSE DÉCOUVERTE**

Un pharmacien de Vaucluse, M. **MARÉCHAL**, vient de découvrir un merveilleux remède, le **SPASALGIQUE** qui enlève instantanément les névralgies, les migraines, les maux de dents et les maux de tête.

Le **SPASALGIQUE-MARÉCHAL** dont le prix est de 2 fr., se trouve dans toutes les bonnes pharmacies, le dépôt à Cahors chez M. Vinel.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>o</sup>  
56, RUE JACOB, A PARIS

**LA MODE ILLUSTRÉE**  
JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Etre sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>o</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1<sup>re</sup> édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; un an, 14 fr.

4<sup>e</sup> édition, avec une gravure coloriée chaque numéro. 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; un an, 25 fr. S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

**21 RÉCOMPENSES**

1<sup>er</sup> PRIX

MÉDAILLES ARGENT & OR  
et Diplômes d'Honneur

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

**ÉLIXIR DES VOSGES**

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE.



**FOURGEAUD & LACOSTE**  
PÉRIGUEUX

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomaciques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le Sirop de Pin, dont elle renferme les principes actifs.

Dépôts dans les principaux établissements.

Propagande républicaine et agricole

**GAZETTE DU VILLAGE**  
Politique et Agricole

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Par Livraison de 12 pages grand format, avec Gravures

RÉDACTEURS EN CHEF :

**P. JOIGNEUX & Eug. LIÉBERT**

Un An : 6 fr. — Six Mois : 3 fr. 50 c. — Trois Mois 2 fr.

Bureau du Journal : 26, rue Jacob, à Paris

Voulez-vous être au courant de toutes les nouvelles? savoir ce que font vos éleveurs et vos députés? étudier ce qui intéresse votre jardin, votre culture, votre basse-cour et vos étables? recevoir chaque dimanche les cours des Marchés et de la Bourse? avoir à votre disposition un journal qui répond, dans sa *Petite Correspondance*, à toutes vos questions? Aimez-vous les faits curieux, les romans?

Abonnez-vous à la *Gazette du Village*, dont l'immense succès se comprend, si on compare son prix de six fr. par an aux services qu'elle rend. Et si vous hésitez, demandez, rue Jacob, 26, à Paris, un numéro spécimen; vous recevrez gratis le dernier numéro paru.

**AVIS**

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

**MAISON DES 100.000 PALETOTS**

CAHORS, Boulevard Nord.

**A. PAQUIGNON**

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843  
RUE TAILLEFER ET RUE CONDE

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur spécial. h. s. g. d. g.

Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.

ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits franco.

**BAYLES, J<sup>ne</sup>**

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnoons, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRE ET COUVERTS  
DE LA MAISON CHRISTOFFLE  
ET RÉARGENTURE.

BIJOUTERIE RELIGIEUSE  
ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES  
D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,  
TONDEUSES, TOURNE-BROCHES  
ET RÉPARATIONS.

ASSORTIMENT  
DE REVOLVERS DES FABRIQUES  
DE LIÈGE.

ÉLEGANCE — PLUS DE DOS ROUNDS — SOUTIEN  
avec les

**BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES**



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

Diplôme d'honneur et médaille de 1<sup>re</sup> classe

**HERNIES**

M. NARBONNE, 19, Rue Notre-Dame-de-Nazareth, à Paris, Bandagiste-Herniaire-Orthopédiste-Hygiéniste. Spécialiste-Opticien, Chimiste diplômé, membre de plusieurs Sociétés savantes, Françaises et Étrangères.

INVENTEUR DU BANDAGE GALVANO-CURATIF  
Breveté s. g. d. g.

pour les hernies ou efforts et descentes, et la contention des plus rebelles et anciennes, prévient les personnes atteintes de ces infirmités qu'il appliquera lui-même ses appareils à CAHORS, les mercredi 8, jeudi 9, vendredi 10, samedi 11 et dimanche 12 août, de 6 heures du matin à 10 heures du soir, HÔTEL DES AMBASSADEURS.

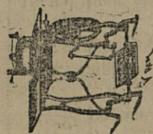
Voulant soulager tous, riches et pauvres, on fera de grandes faveurs aux ouvriers et surtout aux malheureux indigents.

Les hernieux peuvent compter sur un soulagement prompt dès l'application de nos instruments herniaires. L'action galvanique de nos bandages resserre les muscles des anneaux des hernies.

Nos bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison et ne fatiguent pas les bandes. — On se charge de choisir et d'appliquer le bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

Ce résultat a lieu sans faire souffrir nullement, et n'empêche pas de vaquer à ses affaires.

MACHINES À COUDRE  
De la Maison BARIQUAND et Fils  
CONSTRUCTEURS-MÉCANICIENS. (s. g. d. g.)  
Ces Machines, se recommandent par la simplicité de leur mécanisme, et leur bon perfectionnement.  
Seul dépôt à Cahors, chez M. Ch. DESPRATS, successeur de M. CANGARDEL 4<sup>me</sup>.



ÉVITER  
LES  
CONTREFAÇONS  
**CHOCOLAT-MENIER**  
EXIGER  
LE VÉRITABLE  
NOM

MÉDAILLE A L'EXPOSITION DE CAHORS 1881

**Maison Doucède**

CAHORS. — Rue de la Liberté.

M. Doucède prévient sa nombreuse clientèle qu'il a reçu un grand assortiment de Draperies, hautes nouveautés d'Elbœuf et Anglaise pour Pantalons, Costumes complets, Pardessus, et un très-beau choix de Gilets, haute nouveauté pour la saison prochaine.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, Costume de soirée, etc.

SOLIDITÉ, ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS

**LA MORT**

**DU PHYLLOXÉRA**

LA VIGNE FRANÇAISE

Sa régénération possible par un procédé éminemment pratique et à bon marché

PAR M. GUILHOU

Expert-Géomètre, propriétaire-viticulteur à la Croze, St-Vincent-sur-Lot.

Prix : 25 centimes.

En vente : Chez E. DELSAUD, Sr de CRAYSSAC, Libraire, rue de la Mairie, Cahors.

Maison de confiance

**O. DELORD**

Rue de la Liberté, 12 — CAHORS

CHAUSSURES POUR HOMMES, DAMES ET ENFANTS

ARTICLES DE LUXE ET DE FANTAISIE

CHAUSSURES DE CHASSE & DE TRAVAIL

PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES

**L'HISTOIRE DES ÉVÊQUES DE CAHORS**

Traduite par de G. de La Croix, par L. Ayma, Inspecteur honoraire d'Académie, Officier de l'université, commandeur de St-Grégoire-le-Grand.

Prix des deux volumes brochés : Edition de luxe 20 fr.; édition ordinaire 12 fr.

Les souscripteurs sont priés de vouloir bien réclamer à l'imprimerie Plantade les fascicules qui leur manquent, et en envoyer le montant.

**PRÊTS**

Sur Biens Ruraux

(et autres garanties sérieuses)

**CAPITAUX**

Pour Personnes MARIÉES

sous le régime dotal

POSSEDANT des TITRES DOTAUX

(Rentés, Actions et Obligations)

S'adresser au Correspondant du Notariat  
18, Boulevard Barbés, Paris.

**A LOUER**

LA BOULANGERIE

COMBALBERT,

ancienne boulangerie Magnol, située en face la Halle

A CAUSSADE (Tarn-et-Garonne).

**CHAMBRE GARNIE**

A LOUER

avenue de la gare n° 6.

Re propriétaire-gérant, A. Layrou.